



NOTIFICATION

Examens et évaluations dans le cadre du Système multilatéral – Invitation à envoyer des contributions

Chère Madame / Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention à [la Résolution 4/2017](#), Fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, par laquelle l'Organe directeur a décidé d'effectuer des examens et des évaluations visés aux articles 11.4 et 13.2(d) (ii) du Traité international, à sa huitième session, et a prié le Secrétaire de préparer les documents pertinents.

Trois examens et évaluations sont prévus au titre de ces deux articles du Traité international:

- Évaluation des progrès réalisés en ce qui concerne l'inclusion de matériel par des personnes physiques et morales et décider si l'accès au matériel va continuer d'être facilité pour les personnes physiques et morales - Article 11.4;
- Évaluation de la possibilité de prolonger l'exigence de paiement obligatoire - Article 13.2d (ii)
- Examen des niveaux de paiement - Article 13.2d (ii); et

J'invite les Parties contractantes et les parties prenantes concernées à fournir des informations, en particulier sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'inclusion de matériel dans le Système multilatéral par des personnes physiques et morales.

Cela pourrait inclure, par exemple, des informations sur les mesures prises pour encourager les personnes physiques et morales qui détiennent des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture énumérées à l'Annexe I à incorporer de telles ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Système multilatéral (article 11.3 du Traité international) et sur les expériences faites par les personnes physiques et morales pour inclure leurs ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Système multilatéral.

L'examen des niveaux de paiement et l'évaluation de la possibilité de prolonger l'exigence de paiement obligatoire sont en cours de discussion dans le cadre de la révision de l'Accord type de transfert de matériel (ATTM), par le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (Groupe de travail). Les résultats de la révision de l'ATTM seront présentés dans le rapport du Groupe de travail à la huitième session de l'Organe directeur.

En vue de faciliter les préparatifs de la huitième session de l'Organe directeur, j'aimerais recevoir ces informations avant **le 15 mars 2019** à l'adresse électronique: PGRFA-Treaty@fao.org

.../...



Pour toute requête ou demande d'informations complémentaires, veuillez contacter le Secrétariat du Traité international à l'adresse suivante :

Kent Nnadozie

Secrétaire

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

00153 Rome, Italie

PGRFA-Treaty@fao.org

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kent Nnadozie', written over a faint, illegible background.

Kent Nnadozie

Secrétaire

Traité International sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture